



Regroupement
des producteurs
multimédia

Bulletin aux membres

Décembre 2003

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RPM

Un nouveau conseil d'administration a été constitué lors de l'assemblée générale du RPM, tenue le 1^{er} octobre dernier. Un nouveau venu s'est joint à l'équipe en place, il s'agit de Denis Lacasse, producteur chez A2M. Les six autres administrateurs sont René Lepire d'Idées aux Cube, Tanya Claessens de Kutoka, Robert Laplante de Tandem-Vision, Phil Belec d'Innovision, Guillaume Aniorté, producteur indépendant et Sylvain Perron, également producteur indépendant. Au cours d'un conseil d'administration subséquent, les administrateurs ont choisi les quatre membres de l'exécutif. René Lepire continuera à agir à titre de président, Tanya Claessens devient vice-présidente, Sylvain Perron demeure trésorier et Guillaume Aniorté est reconduit au poste de secrétaire de la corporation.

DÉBUT DES NÉGOCIATIONS AVEC L'UDA

Le RPM a déposé, en début d'été, un projet de convention collective auprès de l'UDA concernant la production d'œuvres audiovisuelles et interactives de commande. Des premières rencontres de travail ont eu lieu entre Me Éric Franchi, qui représente le RPM dans ce dossier, et Marie Fisette, conseillère en relations de travail à l'UDA. Pour l'heure, le comité de négociation du RPM se penche sur les commentaires et réactions de l'UDA à notre première proposition. Déjà, on peut signaler que de nombreux points suscitent l'adhésion de deux parties. Ce comité, sous la responsabilité de Philip Belec, est formé de Robert Laplante, Guillaume Aniorté, Tanya Claessens, Donald Charest, et René Lepire. En principe, les premières séances formelles des comités de négociation devraient se tenir au courant du mois de décembre.

NOUVELLE GRILLE DE TARIFS

Comme annoncé à l'assemblée générale du 1^{er} octobre, une nouvelle grille de tarifs pour les membres du RPM est maintenant en vigueur (officiellement depuis le 26 novembre 2003). Dorénavant le calcul sera des plus simples pour déterminer votre cotisation annuelle à titre de membre régulier. Le tarif de base est de 250 \$ auquel vous ajouter 50 \$ par employé permanent de votre entreprise et ce jusqu'à concurrence de 3 500 \$. Les tarifs des autres catégories, membre permissionnaire et membre associé, demeurent inchangés.

FORMATION DE COMITÉS

À l'assemblée du 1er octobre, il avait été notamment question de la formation de comités reflétant les priorités des producteurs multimédia. Lors de la réunion du conseil d'administration du 11 novembre dernier, la formation de quatre comités a été officialisée. Le comité relations de travail-négociation, sous la responsabilité de Philip Belec, s'attardera à négocier une première convention collective en multimédia de commande avec l'UDA. Le comité financement du RPM, sous la gouverne de Sylvain Perron, va travailler à divers scénarios de financement pour le regroupement. Ce comité a d'ailleurs déjà fait une recommandation au CA pour l'adoption de la nouvelle grille de tarifs. Un autre comité chargé de trouver des solutions aux enjeux du financement de la production multimédia sera piloté par Denis Lacasse. Tanya Claessens pour sa part sera responsable d'un comité concernant les communications-événements autour du RPM. Déjà des membres du CA et membres réguliers du RPM siègent à ces divers comités. Si vous êtes intéressés à en faire partie, n'hésitez pas à contacter directement les responsables de ceux-ci (voir coordonnées sur le site du RPM – www.rpm-qc.com).

BON PREMIER CONTACT AU CONSEIL DU TRÉSOR

Des premiers résultats sont palpables à la suite de démarches récemment entreprises par le RPM auprès du Secrétariat du Conseil du trésor afin d'améliorer le processus d'appels d'offres du gouvernement du Québec en matière de production multimédia. Afin de donner tout le poids nécessaire à nos représentations auprès du gouvernement, le RPM avait accueilli, le 20 août dernier, une douzaine de producteurs lors d'une séance de travail.

Une rencontre avec les responsables du service de la réglementation de l'organisme a permis de discuter d'un certain nombre de constats et de voir quelques pistes de solution pour faciliter la vie des producteurs multimédia qui veulent transiger avec les ministères et agences gouvernementales. Notamment au chapitre des droits d'auteurs, le secrétariat nous précise que *« Toute acquisition de droits d'auteurs se fait de préférence par l'obtention d'une cession partielle de droits d'auteurs ou d'une licence de droits d'auteurs... L'acquisition par cession totale du droit d'auteur constitue un mode exceptionnel d'acquisition; elle est exercée lorsque l'Administration estime que l'utilisation de l'œuvre sera optimale et qu'une rémunération conséquente du titulaire du droit d'auteur sera prise en compte. »*

Cette rencontre a également permis de statuer que les responsables des communications des divers ministères et organismes jouissent d'une grande autonomie en ce qui a trait aux processus d'appels d'offres en matière de multimédia. Le RPM envisage à cet égard d'organiser des rencontres d'information avec les représentants du Forum des responsables des communications du gouvernement du Québec.

SITUATION FINANCIÈRE DU RPM

La situation financière du RPM demeure un sujet de préoccupation pour les administrateurs du regroupement. L'annonce faite plus tôt cet automne par l'Alliance numériQc a l'effet qu'elle ne pouvait respecter ses engagements financiers à l'égard du RPM représente un manque à gagner de 50 000 \$ pour l'année financière en cours (2003-2004). Des négociations se poursuivent toujours entre les exécutifs des organisations pour trouver un terrain d'entente. Le RPM ne renonce pas à cette somme, mais est ouvert à des mécanismes permettant d'étaler les paiements dans le temps.

NOUVEAUX MEMBRES

Le RPM est heureux d'accueillir les nouveaux membres suivants :

- Xaracom, représenté par Michel Dubois
- A2M, représenté par Denis Lacasse
- Egzakt, représenté par Denis Roy
- LVL Studio, représenté par Jean-François Gagnon
- NDI Média, représenté par Jacques Augustin
- Sylvain Perron, à titre de producteur indépendant